

## Absence de votre enfant

Nous désirons vous rappeler la procédure à suivre en cas d'absence à l'école de votre enfant.

Tout d'abord, il est de la **RESPONSABILITÉ** du parent de prévenir l'école et/ou le service de garde de l'absence de l'élève, dans le meilleur délai possible (idéalement avant le début des cours). Plusieurs façons sont mises à votre disposition pour nous prévenir de l'absence :



En téléphonant à l'école au 418 856-2823, poste 2216 et en laissant un message sur la boîte vocale.



**Pour les enfants** fréquentant le service de garde, vous devez rappeler à l'école en appuyant sur le « 1 » et laissez votre message pour informer le service de garde de son absence.



Vous pouvez nous écrire par courriel à [michaudl@csskamloup.gouv.qc.ca](mailto:michaudl@csskamloup.gouv.qc.ca) et pour les utilisateurs du service de garde [jalberts@csskamloup.gouv.qc.ca](mailto:jalberts@csskamloup.gouv.qc.ca).